

**M@gistère****avis du CHSCT Ministériel du 12 mars :  
un point d'appui pour les personnels !**

**Des IEN mettent la pression sur les collègues afin qu'ils suivent la formation m@gistère avec toutes les exigences qui découlent de cette formation : rendre des « devoirs » écrits, participer à des réunions en présentiel en plus de la formation à distance,... etc**

**M@gistère, le dispositif a du vent dans les voiles ...**

Sur la base des actions menées dans certains départements et de témoignages de collègues, FO a présenté les conséquences du logiciel sur la santé de l'utilisation de ce logiciel et le non respect de la législation par le Ministère :

- Formation continue au rabais qui ne correspond pas aux attentes et aux besoins des collègues
- Convocations de réunions entraînant un allongement de la journée de travail
- Heures de travail informel non comptabilisé
- Mise en place d'un dispositif d'auto évaluation, ouvert de plus aux critiques des collègues
- Processus de culpabilisation individuelle qui peut fragiliser certains enseignants
- Absence de confidentialité lors des connexions internet (réseau social imposé)
- Non respect de la législation du travail sur le télétravail

**FO a donc présenté l'avis suivant qui a été adopté à l'unanimité des organisations syndicales FO, FSU et UNSA :**

*Le Ministère de l'Education Nationale a choisi de mettre en œuvre un logiciel de formation à distance «M@gistère». Il l'a fait sans aucune consultation d'aucun CHSCT à quelque niveau que se soit et ce en contradiction avec l'article 57 du décret 82-453 modifié.*

*Compte-tenu des nombreux problèmes posés par cette formation à distance, le CHSCT Ministériel demande que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place.*

**Dès lors, le SNUDI FO 13 intervient auprès de l'Inspecteur d'Académie pour demander que cet avis soit pris en compte, que la formation M@gistère ne puisse être imposée aux personnels dans notre département.**

**Le SNUDI FO 13 proposera un vœu similaire à celui voté au niveau national aux organisations syndicales (SNUipp-FSU et SE-UNSA) lors de la prochaine CAPD, convoquée le 3 avril 2015**

**Continuez à faire parvenir vos témoignages, critiques, observations, au SNUDI-FO 13, pour conforter notre intervention au niveau départemental !**

**TOUS EN GREVE LE 9 AVRIL,  
public et privé ensemble !**